

**Service instructeur**  
Service de l'Aménagement et du  
Développement des Territoires

N° *Me/2607*

**Service consulté**  
SCA

**SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS  
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT  
Décision d'attribution de subventions**

Résumé : *Décision d'attribution de subventions d'un montant total de 43 210 € en faveur des communes et intercommunalités pour des études liées aux documents d'urbanisme.*

Ce rapport présente cinq dossiers de subvention déposés par cinq communes, pour des études d'urbanisme.

Ces dossiers concernent trois modifications du Plan d'Occupation des Sols et deux révisions du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Il convient de rappeler que l'Assemblée Départementale a adopté, le 28 septembre 2001, de nouvelles dispositions en faveur des procédures d'urbanisme et d'aménagement. Elle a retenu un taux de subvention de 80 % du coût TTC de l'étude pour l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale), un taux de 40 % ou de 50 % pour les révisions et les modifications en fonction de la note de la commune et un taux de 50 % pour les études connexes.

La fréquence séparant deux procédures est fixée à 10 ans pour les révisions et à 5 ans pour les modifications.

En complément de ce régime de soutien et pour l'adapter à l'évolution du Code de l'Urbanisme, notamment suite à la loi Urbanisme et Habitat, le Conseil Général en date du 10 décembre 2004 a mis en place un régime de soutien aux procédures de révision simplifiée. Ce régime complémentaire conduit à subventionner les révisions simplifiées sur les mêmes bases que les procédures de modification. Toutefois, compte tenu du caractère d'intérêt général défini par le Code de l'Urbanisme pour les procédures de révision simplifiée, le critère de fréquence ne s'applique pas.

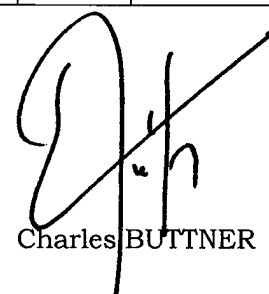
L'application de ces critères conduit donc à la recevabilité des dossiers figurant sur les tableaux joints en annexe et qui concernent les communes suivantes :

- Modification du POS, subventionnée à hauteur de 40 % du montant TTC de l'étude, pour les communes de KUNHEIM, LE BONHOMME et ROMBACH LE FRANC.
- Révision du POS et sa transformation en PLU, subventionnée à hauteur de 50 % du montant TTC de l'étude, plafonnée à 30 500 €, pour la commune de ESCHBACH AU VAL.
- Révision du POS et sa transformation en PLU, subventionnée à hauteur de 50 % du montant TTC de l'étude, plafonnée à 45 700 €, pour la commune de STAFFELFELDEN.

<b>Commune</b>	<b>Procédure</b>	<b>Montant subventionnable</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de la subvention</b>
KUNHEIM	Modification du POS	4 718,22 €	40 %	<b>1 890 €</b>
LE BONHOMME	Modification du POS	4 526,86 €	40 %	<b>1 810 €</b>
ROMBACH LE FRANC	Modification du POS	3 522,22 €	40 %	<b>1 410 €</b>
ESCHBACH AU VAL	Révision du POS et sa transformation en PLU	38 965,68 € (plafonnés à 30 500 €)	50 %	<b>15 250 €</b>
STAFFELFELDEN	Révision du POS et sa transformation en PLU	58 277 € (plafonnés à 45 700 €)	50 %	<b>22 850 €</b>

La participation départementale s'élève au total à **43 210 €**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**FICHE FINANCIERE**

**Opération**

Dossier Progos	Codes Arienne			Tiers	Libellé du tiers Arienne <i>Libellé du dossier</i>	Montant proposé	Montant voté	Valid. DIF
	PG	OP	Imputation <i>Env. d'exéc.</i>					
PLU04305	F015	07007A09	71 - 20414 95194	44	BONHOMME <i>Modification du POS</i>	1 810,00		<input type="checkbox"/>
PLU04307	F015	07007A13	71 - 20414 95751	321	STAFFELFELDEN <i>Révision du POS - Transformation. PLU</i>	22 850,00		<input type="checkbox"/>
PLU04308	F015	07007A12	71 - 20414 95739	172	KUNHEIM <i>Modification du POS</i>	1 890,00		<input type="checkbox"/>
PLU04309	F015	07007A14	71 - 20414 95756	83	ESCHBACH AU VAL <i>Révision du POS - Transformation en PLU</i>	15 250,00		<input type="checkbox"/>
PLU04310	F015	07007315	71 - 20414 95760	283	ROMBACH LE FRANC <i>Modification du POS</i>	1 410,00		<input type="checkbox"/>
Total :						43 210,00		

Service de l'Aménagement et du Développement des Territoires

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 07 SEPTEMBRE  
2007

**Urbanisme réglementaire PLU  
PROGRAMME 2007**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04309	<b>ESCHBACH-AU-VAL</b> Révision du POS - Transformation en PLU	30 500,00	50 %	15 250,00
PLU04308	<b>KUNHEIM</b> Modification du POS	4 718,22	40 %	1 890,00
PLU04305	<b>LE BONHOMME</b> Modification du POS	4 526,86	40 %	1 810,00
PLU04310	<b>ROMBACH-LE-FRANC</b> Modification du POS	3 522,22	40 %	1 410,00
PLU04307	<b>STAFFELFELDEN</b> Révision du POS - Transformation PLU	45 700,00	50 %	22 850,00
			<b>Total</b>	<b>43 210,00</b>